

Subventionnement des formations certifiantes

Précisions sur la Directive FAJE du 23 janvier 2019 - entrée en vigueur au 1er janvier 2020

Sont subventionnées les structures qui emploient des personnes durant leur formation secondaire ou tertiaire en vue d'obtenir un titre reconnu dans le référentiel de compétences de l'OAJE. Il peut s'agir des personnes en formation à plein temps qui effectuent les stages obligatoires en cours d'études, des personnes effectuant leur formation en apprentissage, des personnes obtenant un CFC par la voie de la maturité professionnelle, des personnes effectuant une formation en cours d'emploi.

Rappel des formations reconnues pour le secteur préscolaire (directives OAJE entrées en vigueur le 1er août 2019)

Formation tertiaire reconnue

- Titre d'éducateur/trice de l'enfance diplôme ES
- Titre d'éducateur/trice social-e diplôme ES
- Bachelor en travail social d'une haute école spécialisée (HES)
- Bachelor en pédagogie curative clinique et éducation spécialisée (uni de Fribourg)
- Formation passerelle esede (ou autre école reconnue) en cours d'emploi en éducation de l'enfance

Formation secondaire reconnue

- Formation académique ou duale pour l'obtention d'un titre d'assistant-e socio éducatif

Rappel des formations reconnues pour le secteur parascolaire (directives OAJE entrées en vigueur le 1er août 2019)

Formation tertiaire reconnue

- Titre d'éducateur/trice de l'enfance diplôme ES
- Titre d'éducateur/trice social-e diplôme ES
- Bachelor en travail social d'une HES
- Bachelor en pédagogie curative clinique et éducation spécialisée (uni de Fribourg)
- Bachelor en enseignement primaire d'une haute école pédagogique (HEP) ou autre titre équivalent reconnu par la CDIP
- Formation passerelle esede (ou autre école reconnue) en cours d'emploi en éducation de l'enfance

Formation secondaire reconnue

- Formation académique ou duale pour l'obtention d'un titre d'assistant-e socio éducatif

AUTRE FORMATION: CONSULTEZ OAJE et/ou LA FAJE

NE SONT PAS SUBVENTIONNÉS LES STAGES DE DÉCOUVERTE, LES STAGES DE PRÉ-APPRENTISSAGE, ETC.